
Date: 28/03/2012
Edition: Brabant Wallon
Section: REGION
Sous Section: WAVRE

Schéma de structure approuvé sans réserve

L'adoption provisoire sera suivie d'une enquête publique

URBANISME CHAUMONT-GISTOUX Pas la moindre question. C'est sans faire de difficultés que les membres du conseil communal de Chaumont-Gistoux ont provisoirement adopté le projet de schéma de structure, lors de la réunion de lundi soir. Établi par le bureau d'études Agora, le document en question a été présenté durant environ quarante minutes.

Ses conclusions ? Chaumont-Gistoux doit avoir le rôle d'une commune résidentielle avec un caractère semi-rural, garder son côté vert et aéré et maîtriser son urbanisation.

Ce qui sous-entend notamment le renforcement de la centralisation de Gistoux par rapport aux pôles secondaires.

Ces recommandations, qui vaudront pour les quinze à vingt ans à venir, s'attachent à plusieurs aspects de l'évolution du territoire : il s'agit de déterminer des objectifs de développement, préciser de manière plus fine les zones du plan de secteur, proposer des modifications éventuelles à ce dernier...

Dans les chiffres, le bureau Agora s'attend à voir la population augmenter de 1.500 ménages à l'horizon 2030. Avec un maximum de 15.000 habitants afin que la commune puisse fonctionner correctement.

Reste maintenant à ce schéma de structure à passer les diverses étapes suivantes. "Une enquête publique devrait se dérouler du 17 avril au 22 mai", a prévenu Luc Mertens (Écolo), l'échevin de l'Aménagement du territoire. "Un toutes-boîtes en informera les habitants. Une soirée d'information devrait aussi se tenir au centre sportif du Ronvau le 2 mai... Si ce schéma de structure ne nécessite pas de changements fondamentaux, le conseil pourra l'adopter définitivement fin août. Le Gouvernement wallon disposera alors de 60 jours pour faire de même."

Geoffroy Herens

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>

